



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 07 juin 2022

Délibération : N° 2022-37

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

L'an deux mille vingt deux le Mardi 07 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil :

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Christelle MAES

Ecole publique : demande de subvention exceptionnelle**DELIBERATION**

Les enseignants des classes de CP/CE1 de l'école publique souhaitent organiser un voyage scolaire au Château Fort de Guise. Le coût total de ce voyage pour 40 élèves est de 980 €.

L'école sollicite une subvention exceptionnelle de 380 €, soit 9,50 € par enfant, le reste étant à la charge des familles.

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220607-2022-37b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 380 € à l'école publique dans le cadre de l'organisation du voyage scolaire au Château Fort de Guise ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

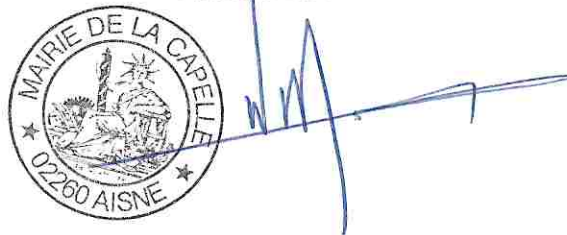
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 juin 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220607-2022-37b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022